



*suite courrier référence* : FCPE-FB/FR 2009-03-3

Février 2009 - Synthèse des votes 'Contre' lors du vote de la Répartition de la Dotation Horaire globale (DHG) en Conseil d'administration dans **les collèges et lycées de Côte d'Or**

**- Pour les Collèges : Synthèse des votes 'Contre' :**

Lieu de l'établissement	Nom	Motion oui ou non
BROCHON	Collège la Champagne	OUI
CHATILLON	Collège Fontaine des Ducs	OUI
CHENOVE	Collège E Herriot	OUI
DIJON	Collège Marcel Pardé	OUI
DIJON	Collège Roupnel	OUI
DIJON	Collège H Dunand	OUI
TALANT	Collège Boris Vian	OUI
VITTEAUX	Collège Kuhn	OUI

**- pour les lycées : Synthèse des votes 'Contre' :**

Lieu de l'établissement	Nom	Motion oui ou non
AUXONNE	Lycée Prieur	OUI
BEAUNE	Lycée Marey	OUI
BROCHON	Lycée Stephen liegeard	OUI
DIJON	Lycée H Fontaine	OUI
DIJON	Lycée Charles de Gaulle	OUI
DIJON	Lycée le Castel	OUI
DIJON	Lycée Simone Weil	OUI
SEMUR EN AUXOIS	Lycée Anna Judic	OUI

**Explications :**

Le vote 'Contre' : Même lorsque les parents, les enseignants et même les élus présents votent 'contre' en majorité la répartition des moyens de l'établissement (la DHG) , celle-ci est quand même appliquée puisque ce n'est pas les moyens qui sont votés mais la répartition.

La motion : Les parents d'élèves, souvent avec les élèves, les enseignants et même les élus, dénoncent dans un texte qui est joint au compte rendu du CA, la baisse des moyens et précisent les enseignements qui ne sont pas correctement assurés. Un rendez vous est alors demandé à l'inspection académique ou au rectorat.